

# SOMMAIRE

<b>Le territoire d'action sociale de Landerneau-Crozon</b> .....	2
<b>L'équipe du centre départemental d'action sociale de Landerneau-Crozon</b> .....	3
<b>Le centre départemental d'action sociale, au service des politiques sociales du Conseil départemental</b> .....	4
<b>La répartition des personnels sur le territoire d'action sociale</b> .....	5 à 7
<b>Les services proposés aux usagers</b>	
<i>L'accès aux droits</i> .....	8
<i>Les permanences des assistants sociaux</i> .....	9
<i>La permanence éducative et budgétaire par la conseillère en économie sociale et familiale</i> .....	10
<i>Les permanences éducatives pour les parents en recherche de solutions (PEP's)</i> ..	11
<i>Les entretiens avec le psychologue</i> .....	11
<i>Les interventions de la sage-femme</i> .....	11
<i>Les interventions des puéricultrices</i> .....	12
<i>Les consultations d'enfants de 0 à 6 ans</i> .....	12
<i>Les bilans de santé des enfants de 3 à 4 ans</i> .....	13
<i>La planification et l'éducation familiale</i> .....	13
<i>La Commission Locale de Lutte contre les Exclusions (CLLE)</i> .....	13
<b>Les différents lieux d'accueil du public</b> .....	14
<b>Pôles et interventions des professionnels médicaux et médico-sociaux sur les communes</b> .....	15 à 16

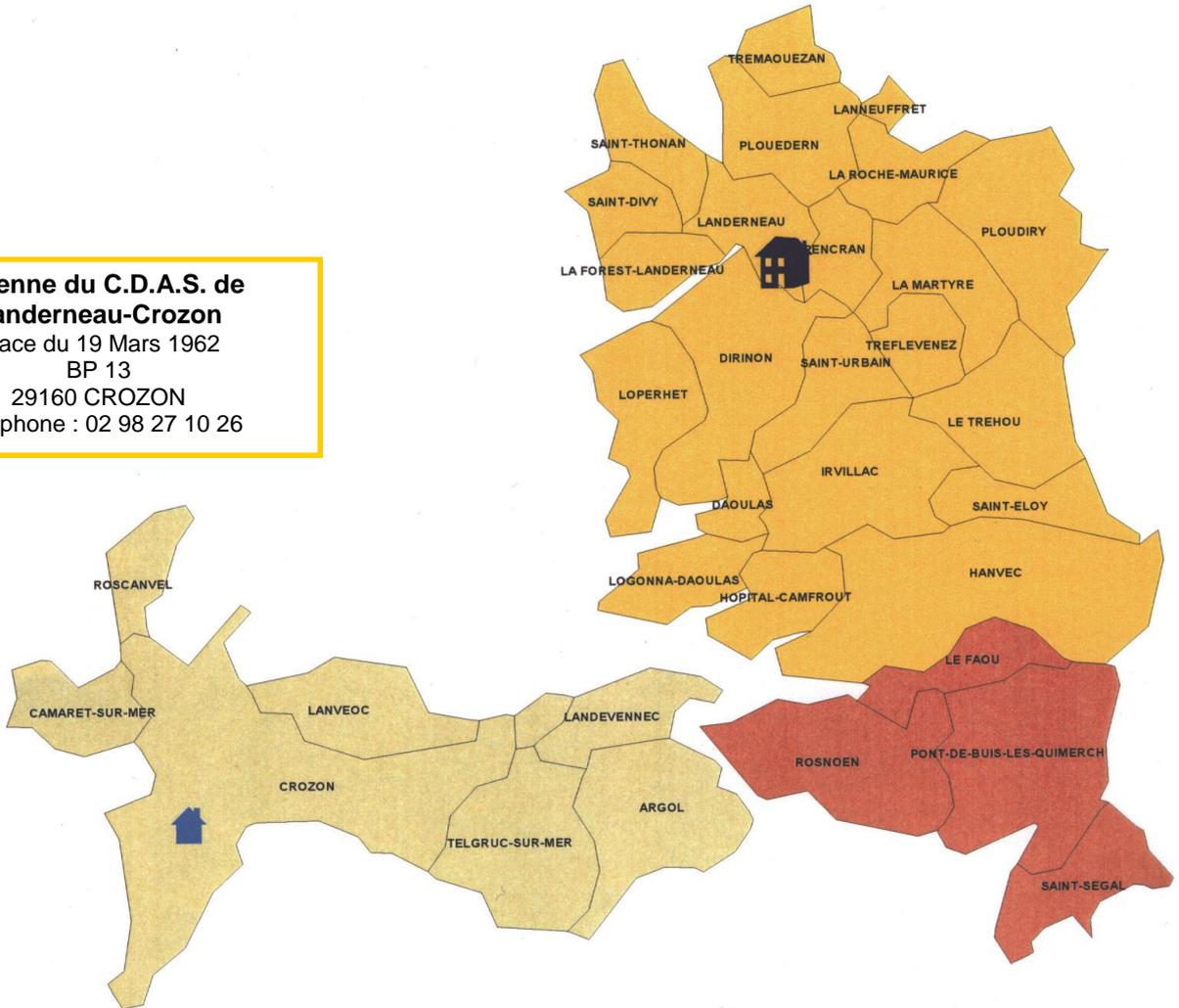


# Territoire d'action sociale de Landerneau-Crozon

Siège administratif :  
20 rue Amédée Belhommet - 29800 LANDERNEAU  
Téléphone : 02 98 85 35 33 - Télécopie : 02 98 85 95 65

**Centre départemental d'action sociale  
de Landerneau-Crozon**  
20 rue Amédée Belhommet  
29800 LANDERNEAU  
Téléphone : 02 98 85 35 33

**Antenne du C.D.A.S. de  
Landerneau-Crozon**  
Place du 19 Mars 1962  
BP 13  
29160 CROZON  
Téléphone : 02 98 27 10 26



**33 Communes - 3 Communautés de Communes :**

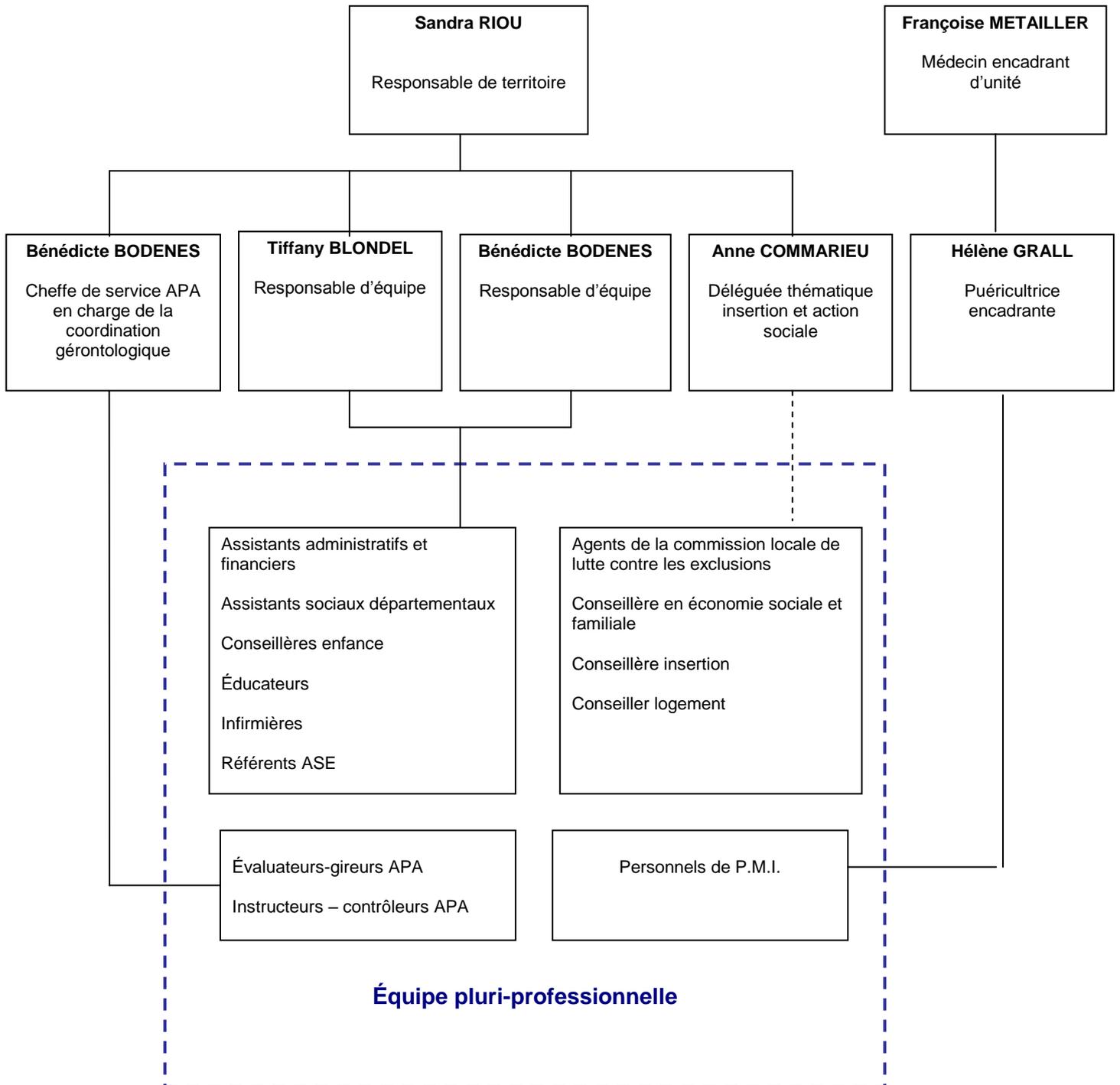
**Communauté de communes de l'Aulne Maritime :**  
Le Faou, Pont-De-Buis-Les-Quimerch, Rosnoën, Saint-Ségal.

**Communauté de communes de la Presqu'île de Crozon :**  
Argol, Crozon, Camaret-Sur-Mer, Landévennec, Lanvéoc, Roscanvel, Telgruc/Mer.

**Communauté de communes du pays de Landerneau Daoulas :**  
Daoulas, Dirinon, Hanvec, Irvillac, Landerneau, Lanneuffret, La Forest-Landerneau, L'Hopital-Camfrou, La Martyre, La Roche-Maurice, Le Tréhou, Logonna-Daoulas, Loperhet, Pencran, Ploudiry, Plouédern, Saint-Divy, Saint-Eloy, Saint-Thonan, Saint-Urbain, Tréflévenez, Trémaouézan.

Conseil départemental du Finistère  
Direction Générale des Services  
Mission de Coordination de l'Action  
Territoriale et Sociale  
32 Boulevard Duplex  
CS 29029  
29196 Quimper cédex  
Tél : 02 98 76 22 45

# L'EQUIPE DU CENTRE DEPARTEMENTAL D'ACTION SOCIALE DE LANDERNEAU-CROZON



# LE CENTRE DEPARTEMENTAL D'ACTION SOCIALE, AU SERVICE DES POLITIQUES SOCIALES DU CONSEIL DEPARTEMENTAL

Le Conseil départemental, depuis la décentralisation est notamment chargé :

- de la construction, de l'entretien et du fonctionnement des collèges,
- des transports publics routiers ou scolaires du département,
- de la construction et de l'entretien des routes départementales,
- de l'aménagement et de la gestion des ports départementaux,
- de l'action sociale en faveur des personnes âgées, handicapées, en difficulté, de l'enfance et de la famille.

Dans le domaine des politiques sociales, pour apporter des réponses au plus près des usagers, le Conseil départemental décline ses actions dans ses 7 territoires d'action sociale, dans lesquels sont installés les centres départementaux d'action sociale et leurs antennes.

Dans ces échelons déconcentrés de la mise en œuvre des politiques sociales, le Conseil départemental entend définir avec ses partenaires un projet social de territoire afin :

- d'offrir aux usagers une réponse de proximité et une approche globale de leurs situations ;
- d'accroître l'efficacité de l'action et de l'accompagnement en raccourcissant la décision de sa mise en œuvre ;
- de développer une dynamique territoriale en fédérant l'action des professionnels et des différents partenaires dans un objectif de développement social local.

Chaque centre départemental d'action sociale, disposant d'une équipe médico-sociale pluriprofessionnelle, assure les missions suivantes :

**Une mission** d'accueil, d'évaluation, d'orientation ou de traitement de la demande du public en difficulté.

## **Une mission de prévention en faveur des familles et des enfants**

- accompagnement des femmes enceintes ;
- consultations de protection maternelle et infantile ;
- bilans de santé des enfants de 3 - 4 ans ;
- suivi médico-social des enfants de moins de 6 ans et de leurs familles, à domicile ou en consultation;
- suivi des assistantes maternelles ;
- accompagnement des familles et des enfants ou des adolescents en difficulté et attribution des prestations de l'aide sociale à l'enfance.

**Une mission de protection de l'enfance** notamment :

- le signalement d'enfant en danger ;
- le suivi des enfants confiés au Président du Conseil départemental.

**Une mission d'éducation et de planification familiale** exercée directement par le Conseil départemental ou déléguée aux centres hospitaliers.

## **Une mission d'insertion et de lutte contre les exclusions**

- à travers le dispositif RSA (revenu de solidarité active) et les dispositifs FSL (fonds de solidarité logement) et Fonds Avenir Jeunes 29 et par le développement de l'offre d'actions d'insertion pour ceux qui sont éloignés de l'emploi.

**Une mission en faveur des personnes âgées et des personnes handicapées** par la prévention, la protection et l'accompagnement des personnes âgées et des personnes handicapées. Le Conseil départemental, responsable de la coordination des politiques et des services en direction des personnes âgées met en place sur chaque territoire d'action sociale un centre local d'information et de coordination (C.L.I.C.), lieu de ressources et d'informations.

- Antenne C.L.I.C. de Landerneau : Maison des services publics – 59 rue de Brest – Téléphone : 02.98.85.99.08
- Antenne C.L.I.C. de Crozon : rue Théodore Botrel – Téléphone : 02.98.26.28.00

# LA REPARTITION DU PERSONNEL DANS LE TERRITOIRE D'ACTION SOCIALE

## SIEGE ADMINISTRATIF DU TERRITOIRE D'ACTION SOCIALE

20 rue Amédée Belhommet  
29800 Landerneau

Téléphone : 02 98 85 35 33 - Télécopie : 02 98 85 95 65

### L'EQUIPE D'ENCADREMENT

Sandra RIOU	Responsable de territoire par intérim
Bénédicte BODENES	Responsable d'équipe et Cheffe du service APA en charge de la coordination gérontologique et Responsable d'équipe
Tiffany BLONDEL	Responsable d'équipe
Anne COMMARIEU	Déleguée thématique Insertion Action Sociale
Françoise METAILLER	Médecin encadrant d'unité
Hélène GRALL	Puéricultrice encadrante

### L'EQUIPE ADMINISTRATIVE

Céline DEPRETTO	Assistante de la Responsable de territoire
Brigitte COUGOULIC	Rédacteur Commission locale de lutte contre les exclusions (CLLE)
Virginie TOULLEC	Secrétaire Commission locale de lutte contre les exclusions (CLLE)

## CENTRE DEPARTEMENTAL D'ACTION SOCIALE

20, rue Amédée Belhommet  
29800 LANDERNEAU

Téléphone : 02 98 85 35 33 - Télécopie : 02 98 85 95 65

### L'EQUIPE D'ENCADREMENT

Tiffany BLONDEL	Responsable d'équipe
Bénédicte BODENES	Responsable d'équipe

### L'EQUIPE ADMINISTRATIVE

Séverine GUILLEMOTO	Assistante des responsables d'équipe
Estelle BERNARD -LAUTRAM	Assistante administrative
Françoise TANGUY	Assistante administrative
Isabelle HELIAS	Assistante administrative
Martine COUPE	Assistante administrative
Brigitte HALLEGOT	Assistante administrative
Solenne LE NILIOT	Assistante administrative
Annie CALVEZ	Instructeur contrôleur APA
Christelle CABITEN	Instructeur contrôleur APA/régisseur
Dominique LORIENT	Secrétaire des référents ASE et CE protection

<b>LES CONSEILLERS THEMATIQUES</b>	Josiane KEREBEL	Conseillère enfance protection
	Magali LEFIN	Conseillère enfance prévention
	Gaëlle LE MAIRE	Conseillère insertion
	Catherine SALOU	Conseillère économie sociale et familiale
	Jean-François KERDRAON	Conseiller logement
<b>LES TRAVAILLEURS SOCIAUX</b>	Emmanuelle CORRE	Assistante sociale
	Florence LARVOR	Assistante sociale
	Florence MORIN	Assistante sociale
	Aurélie LE DUFF	Assistante sociale
	Christèle RAGUENES	Assistante sociale
	Rozenn LE PAPE	Assistante sociale
	Clotilde ROUDAUT	Assistante sociale
	Danièle JEZEQUEL	Assistante sociale
	Olivia BALLIOT	Assistante sociale
	Anne Claire RANNOU	Assistante sociale
	Philippe DALBESIO	Éducateur spécialisé
	Sylvie LE GALL	Éducatrice spécialisée
	Catherine MIOSSEC	Éducatrice spécialisée
	Valérie MAGNON	Référente ASE
	Charline LOAEC	Référente ASE
	Delphine NICOLAS	Référente ASE
Catherine ROULLEAU	Référente ASE	
<b>LES TRAVAILLEURS MEDICO-SOCIAUX</b>	Audrey MOULIN	Puéricultrice
	Emmanuelle LE DUIGOU	Puéricultrice
	Anne-Marie COSTIOU	Puéricultrice
	Valérie PERON	Infirmière
	Delphine JEZEQUEL	Infirmière
	Catherine SALVANEIX	Infirmière service APA
<b>LA PSYCHOLOGUE</b>	Anne KERVAREC	
<b>LE MEDECIN</b>	Françoise METAILLER	Médecin PMI
<b>LA SAGE-FEMME</b>	Christelle LEYNAUD	

**CENTRE DEPARTEMENTAL D'ACTION SOCIALE**

**Antenne de CROZON**

Place du 19 mars 1962

BP 13

29160 CROZON

Téléphone : 02 98 27 10 26 - Télécopie : 02 98 26 12 09

**L'EQUIPE  
D'ENCADREMENT**

Bénédicte BODENES

Responsable d'équipe

**L'EQUIPE  
ADMINISTRATIVE**

Mireille LE GALL

Secrétaire

Lydie HERSANT

Secrétaire

**LES TRAVAILLEURS  
SOCIAUX**

Anne TONVEL

Assistante sociale

Audrey LE GOALLEC

Assistante sociale

Cécile MINSON

Assistante sociale

Louisanne DANIELLOU

Assistante sociale service APA

**LES TRAVAILLEURS  
MEDICO -SOCIAUX**

Rosemarie CABON

Infirmière

Sophie CLEMENT

Puéricultrice

**LA SAGE-FEMME**

Christelle LEYNAUD

Sage-femme

**LE MEDECIN**

Françoise METAILLER

Médecin de PMI

# LES SERVICES PROPOSES AUX USAGERS

## Accès aux droits (AAD)

La fonction d'accès aux droits s'inscrit dans la reconnaissance de la personne comme sujet de droit. Elle vise à informer la personne sur sa situation juridique, à la conseiller, l'orienter et l'aider à agir dans la reconnaissance et la mise en œuvre de ses droits et obligations juridiques.

L'accès aux droits concerne les droits sociaux de la personne. Il se décline en un AAD social et administratif. L'orientation se fait à partir de la demande exprimée par l'utilisateur.

L'AAD administratif comporte un soutien dans la constitution des dossiers administratifs mais assure aussi de l'information, du conseil, de l'orientation.

L'AAD social répond notamment aux demandes en lien avec :

- des problématiques financières (factures impayées, dettes, difficultés budgétaires, situation de surendettement)
- des problématiques familiales (conflits, séparation de couple)
- des problématiques d'accès au logement (sauf situations d'urgence qui relèvent de l'astreinte)
- des dispositifs de protection sociale (assurance maladie, vieillesse, allocations chômage...)

### Centre départemental d'action sociale de Landerneau

20, rue Amédée Belhommet

29800 LANDERNEAU

	<i>Jours</i>	<i>Horaires</i>	<i>Téléphone</i>
<b>Accès aux droits administratif</b>	Lundi sur rendez-vous	13h30 - 16h30	
	Mardi et jeudi sur rendez-vous	9h - 12h	02 98 85 95 36
	vendredi sans rendez-vous	9h - 12h	02 98 85 95 38
<b>Accès aux droits social</b>	Pôle 2 : jeudi sur rendez-vous	9h - 12h	02 98 85 95 21
	Pôle 3 : - Mardi, mercredi, jeudi et vendredi matin sur rendez-vous	9h - 12h	02 98 85 95 36 02 98 85 95 38
	- Lundi, mardi et jeudi après-midi sur rendez-vous	13h30 - 16h30	02 98 85 95 36 02 98 85 95 38

### Pôle Social - Place Saint Yves

29460 DAOULAS

	<i>Jours</i>	<i>Horaires</i>	<i>Téléphone</i>
<b>Accès aux droits administratif</b>	Lundi sur rendez-vous	14h - 17h	02 98 85 95 36 02 98 85 95 38
<b>Accès aux droits social</b>	mercredi sur rendez-vous	9h - 12h	02 98 85 95 21

	<b>Jours</b>	<b>Horaires</b>	<b>Téléphone</b>
<b>Accès aux droits administratif</b>	Mardi sur rendez-vous	9h30 - 12h	02 98 85 95 38
	Jeudi sans rendez-vous	9h15 - 12h	02 98 85 95 36
<b>Accès aux droits social</b>	Mardi sur rendez-vous	9h - 12h	02 98 85 95 38
	Jeudi sans rendez-vous	9h - 12h	02 98 85 95 36
	1 mercredi sur 2 sur rendez-vous	9h - 12h	

**Les permanences des assistants sociaux**

<b>Coordonnées du travailleur social</b>	<b>Secteur de prise en charge</b>	<b>Lieux, jours et heures de permanence</b>
<b>LE DUFF Aurélie</b> Prise de rendez-vous au 02.98.85.95.21	<u>Pôle 3</u> : Landerneau	Permanences au C.D.A.S. - le lundi après-midi sur RDV - le vendredi matin sur RDV
<b>MORIN Florence</b> Prise de rendez-vous au 02.98.85.95.21	<u>Pôle 3</u> : Landerneau	Permanence au C.D.A.S. de Landerneau : - Le lundi après-midi sur RDV
<b>JEZEQUEL Danièle</b> Prise de rendez-vous au 02.98.85.95.57	<u>Pôle 3</u> : La Forest-Landerneau, La Martyre, La Roche Maurice, Lanneufret, Pencran, Ploudiry, Plouédern, Saint Divy, Saint Thonan, Trémaouézan	Permanence au C.D.A.S. de Landerneau : - le mardi matin sur RDV
<b>RAGUENES Christèle</b> Prise de rendez-vous au 02.98.85.95.41	<u>Pôle 2</u> : Daoulas, Logonna-Daoulas, L'Hôpital Camfrout, Saint Urbain, Dirinon  <u>Pôle 3</u> : Landerneau	Permanence au Pôle Social de Daoulas : - Le mardi matin sur RDV Permanence au C.D.A.S. de Landerneau : - le jeudi matin sur RDV
<b>BALLIOT Olivia</b> Prise de rendez-vous au 02.98.85.95.41	<u>Pôle 2</u> : Irvillac, Le Tréhou, Saint Eloy, Tréflévénez, Loperhet  <u>Pôle 3</u> : Landerneau	Permanence au Pôle social de Daoulas : - Le jeudi matin sur RDV Permanence au C.D.A.S. de Landerneau : - mardi matin sur RDV
<b>RANNOU Anne claire</b> Prise de rendez-vous au 02.98.85.95.41	<u>Pôle 1</u> : Hanvec, Le Faou, Rosnoën, Saint Ségat	Permanence à la mairie du Faou : - Le mardi matin sur RDV Permanence à la Maison de l'enfance, de la famille et de l'emploi de Pont de Buis : - Le jeudi matin sur RDV
<b>ROUDAUT Clotilde</b> Prise de rendez-vous au 02.98.85.95.38	<u>Pôle 1</u> : Pont de Buis les Quimerch	Permanences à la Maison de l'enfance, de la famille et de l'emploi de Pont de Buis : - le mardi matin sur RDV - le jeudi matin sur RDV
<b>TONVEL Anne</b> Contact au 02.98.27.10.26	<u>Pôle 4</u> : Argol, landévennec, Telgruc, Crozon Est	Permanence à l'antenne de Crozon : - le mercredi de 14h00 à 16h00 sans RDV
<b>MINSON Cécile</b> Prise de rendez-vous au 02.98.27.10.26	<u>Pôle 4</u> : Camaret, Crozon ouest, Morgat, Le Fret	Permanences à l'antenne de Crozon : - le jeudi de 9h00 à 12h00 - le mardi de 14h00 à 16h00
<b>LE GOALLEC Audrey</b> Prise de rendez-vous au 02.98.27.10.26	<u>Pôle 4</u> : Crozon Centre, Lanvéoc, Roscanvel	Permanence à l'antenne de Crozon : - le mercredi de 9h00 à 12h00
<b>DANIELLOU Louisanne</b> 02.98.27.10.26	AS spécialisé APA	Accueil téléphonique au 02.98.27.10.26 Sur RDV du lundi au vendredi

En dehors de ces permanences, les assistants sociaux interviennent dans le cadre d'entretien au CDAS ou au domicile des personnes.

**La permanence éducative et budgétaire par la conseillère en économie sociale et familiale**

La permanence éducative et budgétaire s'adresse aux usagers qui rencontrent des difficultés de gestion budgétaire. Les usagers sont reçus à leur demande sur rendez-vous.

L'objectif est d'outiller les personnes afin qu'elles redeviennent acteurs de la gestion de leur budget.

La conseillère en économie sociale et familiale propose :

- un diagnostic de la situation financière,
- une mise à distance par une analyse du fonctionnement budgétaire,
- une prise de conscience permettant de s'engager dans un changement de fonctionnement
- des éléments de compréhension de l'environnement notamment bancaire, des outils de gestion,
- une orientation vers d'autres services et/ou professionnels lorsque les difficultés ne relèvent pas du budget (conjugales, éducatives, santé...)

À noter, qu'il ne s'agit pas d'une intervention visant à répondre à des demandes urgentes. Ces demandes peuvent en effet être traitées dans le cadre de l'astreinte assurée, tous les après-midi, par les assistantes sociales départementales.

	<b>Jours</b>	<b>Horaires</b>	<b>Téléphone</b>
<b>CDAS de Landerneau</b>	Mardi après-midi (hors vacances scolaires) sur rendez-vous	14h – 16h ou 14h30 – 16h30	02 98 85 35 33
<b>Antenne de Crozon</b>	2 <sup>ème</sup> jeudi du mois	10h – 12h	02 98 85 35 33
<b>Maison de l'enfance, de la famille et de l'emploi de Pont de Buis</b>	Un vendredi tous les 15 jours, (hors vacances scolaires) sur rendez-vous	10h – 12h	02 98 85 35 33

## **Les permanences éducatives pour les parents en recherche de solutions (PEP's)**

La permanence éducative a pour objet de proposer, aux parents, une réponse éducative ponctuelle visant à désamorcer une situation relationnelle conflictuelle, à rétablir la communication au sein de la famille en s'appuyant sur les compétences parentales et sur les capacités des enfants à être acteurs de leurs situations.

À noter qu'il ne s'agit pas d'une intervention visant à répondre à des demandes « urgentes » c'est-à-dire nécessitant une mise à distance dans la journée ou le lendemain. Ces situations continuent à être traitées dans le cadre d'une astreinte.

Par ailleurs, l'équipe a fait le choix d'orienter les jeunes majeurs, pour un premier contact, vers la permanence éducative afin de les informer notamment sur le CJM.

	<b>Jours</b>	<b>Horaires</b>	<b>Téléphone</b>
<b>CDAS de Landerneau</b>	Jeudi sur rendez-vous	14h – 17h	02 98 85 95 21
<b>Antenne de Crozon</b>	2 <sup>ème</sup> mardi du mois, sur rendez-vous	10h – 13h	02 98 85 95 21
<b>Maison de l'enfance, de la famille et de l'emploi de Pont de Buis</b>	4 <sup>ème</sup> mardi du mois, sur rendez-vous	14h – 17h	02 98 85 95 21

## **Les entretiens avec le psychologue**

Le psychologue du territoire d'action sociale a pour mission principale d'apporter un conseil technique auprès des professionnels du territoire dans le cadre des différentes missions.

Il peut intervenir ponctuellement sur proposition d'un autre professionnel ou à la demande de la personne, adultes ou enfants, dans l'objectif de l'orienter vers les partenaires compétents. Dans les deux cas le psychologue prend soin de s'assurer du consentement libre et éclairé de la personne concernée.

## **Les interventions de la sage-femme**

Elle est présente auprès des futures mères par ses visites à domicile, ses conseils.

Elle assure des préparations à l'accouchement :

	<b>Jours</b>	<b>Horaires</b>	<b>Téléphone</b>
<b>Antenne de Crozon</b>	Jeudi	14h – 16h	02 98 27 10 26
<b>Maison de l'enfance, de la famille et de l'emploi de Pont de Buis</b>	Lundi	14h – 16h	02 98 27 10 26

Elle effectue des séances d'information à la contraception et à la prévention des maladies sexuellement transmissibles auprès des élèves de 4<sup>ème</sup> ou 3<sup>ème</sup> dans les collèges.

## Les interventions des puéricultrices

Les puéricultrices sont à la disposition des familles et des assistantes maternelles pour apporter aide et conseils dans l'organisation de la vie avec un très jeune enfant.

Coordonnées du travailleur médico-social	Secteur de prise en charge	Lieux, jours et heures de permanence
<b>LE DUIGOU Emmanuelle</b>  02 98 85 95 20	Dirinon, Saint Thonan, Plouédern, Trémaouézan, Lanneufret, La Roche Maurice, Ploudiry, Pencran, La Martyre, Tréflévénez, Le Tréhou, Loperhet.  <u>Suivi assistantes maternelles</u> : idem	<u>Permanence sans rendez-vous à Kergreis, Landerneau</u> : - le vendredi matin de 9h à 11h30
<b>COSTIOU Anne-Marie</b>  02.98.85.95.20	Landerneau, La Forêt Landerneau, Saint Divy.  <u>Suivi assistantes maternelles</u> : idem	<u>Permanence sans rendez-vous au C.D.A.S. de Landerneau</u> : - le mardi matin de 9h à 11h30
<b>MOULIN Audrey</b>  02.98.85.95.20	<u>Naissances</u> : Daoulas, Saint-Eloy, Hanvec, L'Hôpital Camfrou, Logonna Daoulas, Saint-Urbain, Irvillac, Saint Segal, Pont-de-Buis,  <u>Suivi assistantes maternelles</u> : idem	<u>Permanence sur rendez-vous au bureau RPAM à Daoulas</u> : - le mardi après-midi de 13h30 à 16h  <u>Permanence sans rendez-vous à la Maison de l'enfance, de la famille et de l'emploi de Pont de Buis</u> : - le jeudi matin de 9h à 11h30
<b>CLEMENT Sophie</b>	<u>Naissances</u> : Crozon, Argol, Camaret sur Mer, Landevennec, Lanvéoc, Roscanvel et Telgruc sur Mer, Rosnoën, Le Faou  <u>Suivi assistantes maternelles</u> : idem	<u>Permanence sans rendez-vous à l'antenne de Crozon</u> - le jeudi après-midi de 14h à 16h

## Les consultations d'enfants de 0 à 6 ans

Assurées par un médecin de PMI et une puéricultrice, elles proposent une surveillance médicale préventive des enfants et la pratique des vaccinations. Une attention particulière est accordée à l'écoute et à l'accompagnement des parents et des enfants.

Coordonnées de la puéricultrice et du médecin P.M.I.	Lieux, jours et heures de permanence	Téléphone
<b>COSTIOU Anne-Marie/ LE DUIGOU Emmanuelle</b> puéricultrice <b>Françoise METALLER</b> médecin P.M.I.	<u>Consultations au C.D.A.S de Landerneau (sur rendez-vous)</u> - le jeudi après-midi de 13h30 à 17h.	02 98 85 95 20
<b>MOULIN Audrey</b> puéricultrice <b>Françoise METALLER</b> médecin P.M.I.	<u>Consultations à la Maison de l'enfance, de la famille et de l'emploi de Pont de Buis (sur rendez-vous)</u> - le vendredi matin de 9h à 12h, semaine 1, 3 et 5.	02 98 85 95 20

<b>CLEMENT Sophie</b> puéricultrice <b>Françoise METAILLER</b> médecin P.M.I	Consultations à l'antenne de Crozon <i>(sur rendez-vous)</i> - le mercredi matin de 9h à 12h, semaine 1, 3 et 5.	02 98 27 10 26
---	---	----------------

***Les bilans de santé des enfants de 3 à 4 ans***

Les infirmières se rendent dans les écoles situées sur le territoire d'action sociale de Landerneau-Crozon pour des bilans de santé auprès des enfants âgés de 3 à 4 ans.

A la demande des infirmières, le médecin de PMI complète le bilan dans le cadre de consultations au CDAS.

***La planification et l'éducation familiale***

Le centre de planification et d'éducation familiale intervient au sein du centre départemental d'action sociale de Landerneau et dans les locaux de l'hôpital local de Crozon.

Une sage-femme, conseillère conjugale, y propose des informations (amour, contraception, vie de couple, grossesse, infections sexuellement transmissibles...), des entretiens et des consultations médicales.

Ces entretiens et consultations sont confidentiels. Les consultations sont gratuites pour les mineures, les jeunes majeurs et les adultes sans couverture sociale.

La prise de rendez-vous préalable est conseillée.

	<b><i>Jours</i></b>	<b><i>Horaires</i></b>	<b><i>Téléphone</i></b>
<b>CDAS de Landerneau</b>	Mercredi	14h - 17h	02 98 21 80 20
	Vendredi	9h – 12h	
<b>Antenne de Crozon</b>	Mardi	13h30 – 16h30	02 98 21 80 20

***La commission locale de lutte contre les exclusions (C.L.L.E.)***

La Commission locale de lutte contre les exclusions (C.L.L.E.) a pour mission de participer à la mise en œuvre des politiques de prévention et de lutte contre les exclusions.

Son objectif est de faciliter l'accès aux droits des usagers, d'organiser une réponse globale et coordonnée, articulée autour de l'accompagnement social, de l'offre d'insertion, et de l'action d'intervenants ayant des compétences spécifiques dans le domaine du logement, de l'emploi, de la santé...

La C.L.L.E. assure également la coordination des réponses apportées aux usagers en matière d'aides financières, à travers la gestion des fonds relevant de la lutte contre les exclusions : avenir jeunes 29 (AJ29), fonds de solidarité pour le logement (FSL), impayés d'énergie, aides individuelles de solidarité active (AISA)...

La C.L.L.E. se réunit, une fois par mois, en équipe pluridisciplinaire. Elle est présidée par un élu du Conseil départemental. Elle est composée de représentants des communautés de communes, de partenaires institutionnels (CAF, Pôle emploi), d'organismes œuvrant dans le champ de l'insertion et de représentants des bénéficiaires du RSA.

La C.L.L.E. a une fonction d'observatoire. Le nombre de situations examinées en instances lui permet de recenser les besoins des populations en difficulté. Les observations sont intégrées au diagnostic de territoire. Elles contribuent à l'émergence de projets d'insertion sociale et professionnelle.

Instruction des dossiers : téléphone 02.98.85.95.17

Secrétariat C.L.L.E. : téléphone 02.98.85.95.15

Président de la C.L.L.E. : Madame PERON, conseillère départementale.

## LES DIFFERENTS LIEUX D'ACCUEIL DU PUBLIC

COMMUNE	ADRESSE	TELEPHONE SECRETARIAT
CROZON	<b>Antenne du C.D.A.S</b> Place du 19 mars 1962	02 98 27 10 26
DAOULAS	<b>Bureau du Relais Parents/Assistantes Maternelles (RPAM)</b> 3, route de la Gare	02 98 85 95 20
	<b>Pôle Social</b> Place Saint Yves	02 98 85 95 41 02 98 85 95 21
LE FAOU	<b>Mairie</b> Place aux Foires	02 98 85 95 41
LANDERNEAU	<b>Centre départemental d'action sociale</b> 20, rue Amédée Belhommet	02 98 85 35 33
	<b>Kergréis</b> 10, Cité Duguesclin	02 98 85 95 20
LOPERHET	<b>Maison Stéredenn</b> Place Saint Yves	02 98 85 95 57
PLOUEDERN	<b>Mairie</b> 1 Place de la Mairie	02 98 85 95.57
PONT DE BUIS LES QUIMERC'H	<b>Maison de l'enfance, de la famille et de l'emploi</b> 1 bis, rue des écoles	Assistants sociaux : 02 98 85 95 38 02 98 85 95 41 02 98 85 95 36  PMI : 02 98 85 95 20

# POLES ET INTERVENTIONS DES PROFESSIONNELS MEDICAUX ET MEDICO-SOCIAUX SUR LES COMMUNES

	ASSISTANTE SOCIALE	PUERICULTRICE	INFIRMIERE	MEDECIN PROTECTION MATERNELLE ET INFANTILE
<b>ARGOL</b> (pôle 4)	A. TONVEL	S. CLEMENT	R. CABON	F. METAILLER
<b>CAMARET</b> (pôle 4)	C. MINSON	S. CLEMENT	R. CABON	F. METAILLER
<b>CROZON</b> (pôle 4)	A. TONVEL C. MINSON A. LE GOALLEC	S. CLEMENT	R. CABON	F. METAILLER
<b>DAOULAS</b> (pôle 2)	C. RAGUENES	A. MOULIN	V. PERON	F. METAILLER
<b>DIRINON</b> (pôle 2)	C. RAGUENES	E.LE DUIGOU	V. PERON	F. METAILLER
<b>HANVEC</b> (pôle 1)	A.C. RANNOU	A. MOULIN	R. CABON	F. METAILLER
<b>IRVILLAC</b> (pôle 2)	O. BALLIOT	A. MOULIN	V. PERON	F. METAILLER
<b>L'HOPITAL-CAMFROUT</b> (pôle 2)	C. RAGUENES	A. MOULIN	R.CABON	F. METAILLER
<b>LE FAOU</b> (pôle 1)	A. C. RANNOU	S. CLEMENT	R. CABON	F. METAILLER
<b>LA FOREST-LANDERNEAU</b> (pôle 3)	D. JEZEQUEL	A.M.COSTIOU	D.JEZEQUEL	F. METAILLER
<b>LA MARTYRE</b> (pôle 3)	D. JEZEQUEL	E.LE DUIGOU	D.JEZEQUEL	F. METAILLER
<b>LA ROCHE-MAURICE</b> (pôle 3)	D. JEZEQUEL	E.LE DUIGOU	D.JEZEQUEL	F. METAILLER
<b>LANDERNEAU</b> (pôle 3)	O. BALLIOT A. LE DUFF F. MORIN C. RAGUENES	A.M.COSTIOU	D. JEZEQUEL V. PERON	F. METAILLER
<b>LANDEVENNEC</b> (pôle 4)	A. TONVEL	S. CLEMENT	R. CABON	F. METAILLER
<b>LANNEUFRET</b> (pôle 3)	D. JEZEQUEL	E.LE DUIGOU	V. PERON	F. METAILLER
<b>LANVEOC</b> (pôle 4)	A. LE GOALLEC	S. CLEMENT	R. CABON	F. METAILLER
<b>LE TREHOU</b> (pôle 2)	O. BALLIOT	E.LE DUIGOU	V.PERON	F. METAILLER

<b>LOGONNA- DAOULAS</b> (pôle 2)	C. RAGUENES	A. MOULIN	V. PERON	F. METAILLER
<b>LOPERHET</b> (pôle 2)	O. BALLIOT	E.LE DUIGOU	R. CABON	F. METAILLER
<b>PENCRAN</b> (pôle 3)	D. JEZEQUEL	E.LE DUIGOU	R. CABON	F. METAILLER
<b>PLOUDIRY</b> (pôle 3)	D. JEZEQUEL	E.LE DUIGOU	D.JEZEQUEL	F. METAILLER
<b>PLOUEDERN</b> (pôle 3)	D. JEZEQUEL	E.LE DUIGOU	V. PERON	F. METAILLER
<b>PONT-DE-BUIS LES QUIMERC'H</b> (pôle 1)	C. ROUDAUT	A. MOULIN	R. CABON	F. METAILLER
<b>ROSCANVEL</b> (pôle 4)	A. LE GOALLEC	S. CLEMENT	R. CABON	F. METAILLER
<b>ROSNOEN</b> (pôle 1)	A-C RANNOU	S. CLEMENT	V.PERON	F. METAILLER
<b>SAINT DIVY</b> (pôle 3)	D. JEZEQUEL	A.M.COSTIOU	D.JEZEQUEL	F. METAILLER
<b>SAINT ELOY</b> (pôle 2)	O. BALLIOT	A. MOULIN	V. PERON	F. METAILLER
<b>SAINT SEGAL</b> (pôle 1)	A.C. RANNOU	A. MOULIN	V.PERON	F. METAILLER
<b>SAINT-THONAN</b> (pôle 3)	D. JEZEQUEL	E.LE DUIGOU	D.JEZEQUEL	F. METAILLER
<b>SAINT URBAIN</b> (pôle 2)	C. RAGUENES	A. MOULIN	V. PERON	F. METAILLER
<b>TELGRUC S/MER</b> (pôle 4)	A. TONVEL	S. CLEMENT	V.PERON	F. METAILLER
<b>TREFLEVENEZ</b> (pôle 2)	O. BALLIOT	E.LE DUIGOU	V. PERON	F. METAILLER
<b>TREMAOUEZAN</b> (pôle 3)	D. JEZEQUEL	E.LE DUIGOU	D.JEZEQUEL	F. METAILLER